1M.035/20 - CRÉATION ET IMPRESSION ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

BULLETIN D'AFFILIATION PORTABILITÉ DES GARANTIES SANTÉ / PRÉVOYANCE APPLIQUÉES DANS L'ENTREPRISE

CCN
IMMOBILIER
Convention Collective
Nationale de l'Immobilier

KLESIA PRÉVOYANCE

À retourner à GESCOPIM KLESIA - Centre de gestion Santé 43 rond-point de l'Europe - 51430 BEZANNES Pour le compte de KLESIA Prévoyance

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
RAISON SOCIALE	Sigle
Forme juridique	Nº d'entreprise¹
Adresse complète du siège social	
Code postal Ville	
Tél. Fax	E-Mail
Date de création Siret	code NAF
Activité principale	Convention collective
Nom de la personne à contacter	Téléphone
IDENTIFICATION DE L'ANCIEN SALARIÉ	
NOM	Prénom
Adresse	
Code postal Ville	
Nº Sécurité sociale	Catégorie professionnelle
Date d'entrée dans l'entreprise	Date de fin de contrat de travail ²
Date de début³ des droits à portabilité	Durée du dernier contrat de travail ⁴
J'accepte de recevoir des informations commerciales par : \Box	courriel SMS téléphone
PORTABILITÉ DES GARANTIES PRÉVOYANC	IE
Dans le cadre des obligations définies à l'article L 911-8 du coc	de de la Sécurité sociale,
• je soussigné(e)	agissant en qualité de ayant pouvoir d'engager l'entreprise
- demande la portabilité des garanties Prévoyance appliquée sous la condition qu'il soit indemnisé par le régime de l'assura	es dans l'entreprise, en faveur du salarié nommé ci-dessus quittant l'entreprise (hors faute lourde ance chômage,
• je soussigné(e)	(nom/prénom de l'ancien salarié) m'engage à communiquer à GESCOPIM Prévoyance :
- dès réception, le justificatif d'indemnisation par le régime de	l'assurance chômage,
dans les plus brefs délais. La durée du maintien est égale à ce	lle-ci intervient avant la fin des droits à portabilité. ain de la date de fin du contrat de travail du salarié, sous réserve du retour du présent documei elle du dernier contrat de travail ou des derniers contrats de travail lorsqu'ils sont consécutifs che It, arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder douze mois .
PORTABILITÉ DES GARANTIES SANTÉ	
Dans le cadre des obligations définies à l'article L 911-8 du cod	de de la Sécurité sociale,
• je soussigné(e)	agissant en qualité de ayant pouvoir d'engager l'entreprise s
- demande la portabilité des garanties Santé appliquées dans condition qu'il soit indemnisé par le régime de l'assurance chô	l'entreprise, en faveur du salarié nommé ci-dessus quittant l'entreprise (hors faute lourde), sous l òmage,
• je soussigné(e)	(nom/prénom de l'ancien salarié) m'engage à communiquer à GESCOPIM Prévoyance :
- dès réception, le justificatif d'indemnisation par le régime de	l'assurance chômage,
dans les plus brefs délais. La durée du maintien est égale à ce	lle-ci intervient avant la fin des droits à portabilité. ain de la date de fin du contrat de travail du salarié, sous réserve du retour du présent documei elle du dernier contrat de travail ou des derniers contrats de travail lorsqu'ils sont consécutifs che it, arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder douze mois .
FAIT À LE	CACHET DE L'ENTREPRISE et signature de son représentant légal
	(précédée de la mention « lu et approuvé »)
1. Indiqué sur votre bordereau d'appel de cotisations. 2. Si préavis, date de fin de préavis qu'il soit effectué ou non. 3. Lendemain de la date de fin de contrat de travail. 4. Ou des derniers contrats de travail consécutif chez le même employeur pour les garanties santé. 5. Seul le représentant légal de l'entreprise ou une personne dûment mandat par ce dernier est habilité à enqager l'entreprise.	ée

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au réglement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées à KLESIA Prévoyance en sa qualité de responsable du traitement, et pourront être transmises aux entités de KLESIA (AMK), ainsi qu'à ses éventuels réassureurs, prestataires, délégataires de gestion et partenaires commerciaux. Vos données sont collectées, dans le cadre de notre relation contractuelle à des fins de gestion administrative de votre dossier, et à des fins d'information sur les offres, produits et services de KLESIA (AMK), et de ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe. Vos données sont également collectées en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et contre la fraude l'assurance. Vos données personnelles seront conservées tout au long de la durée de la relation contractuelle et conformément aux durées de prescription légales. Vous pouvez demander l'accès, la rectinion, l'effacement et le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles sainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à KLESIA - Service INFO CNIL - CS 30027, 93108 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : info cnili@ klesiafr. Votre demande de la portabilité des données que vous avez fourries lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intrêts l'égitimes ou respecter une obligation légale. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif didentité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. KLESIA (AMK) prend les mesures conformés à l'étit de l'ard de l'ard afin, d'assurer la sécurité et la confidential



